

Image not found or type unknown



## Déménagement et garde alternée

Par **Lion**, le **19/07/2009** à **02:14**

Bonjour,

La situation est la suivante: Divorcé, 1 enfant mineur, garde alternée. La maman déménage en France et souhaite prendre l'enfant, qui ne veut pas partir. Sur requête de l'enfant j'entame une procédure judiciaire afin d'obtenir la garde définitive, mon avocat est plus que confiant. Le jour du jugement la juge ne souhaite pas entendre l'enfant et donne la garde à la maman. Tous les frais lié au droit de visite sont en totalité à ma charge. Puis je faire appel et si oui la décision prise par le juge en première instance reste elle applicable?

Merci par avance